



POUR QUI ? POURQUOI ?

- VIVAM HSTV est un nouveau service qui s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 1 à 4), en situation d'isolement ou de fragilité, qui n'avaient jusqu'alors d'autre alternative que l'entrée en EHPAD.
- Il prend ainsi en compte l'évolution des attentes de la population, qui souhaite rester le plus longtemps possible au domicile.
- Il permet d'éviter les situations de rupture de parcours et les pertes de chance qui y sont liées.
- Il apporte un soutien et des services aux familles et aux aidants en quête de répit.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve rassemble 15 établissements sanitaires et médico-sociaux à but non lucratif : hôpitaux, cliniques, services d'accueil des personnes âgées, foyers de vie pour adultes en situation de handicap, en Bretagne, en Provence et désormais en Pays-de-la-Loire. Son siège est à Lamballe (22). Elle compte 3 000 salariés et gère 250 millions d'euros de budget.

L'Hospitalité a été créée en 2010 par la Congrégation des Sœurs hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve pour conforter et développer les établissements, dont certains existent depuis plus de 360 ans.

En savoir plus : www.hstv.fr

L'établissement de Baguer-Morvan qui porte le dispositif VIVAM HSTV, comprend un service d'EHPAD, de SMR et un service USLD.

En savoir plus : <https://baguer-morvan.hstv.fr>

CONTACTEZ-NOUS

Patricia CHESNEAU, coordinatrice de parcours
2 chemin du Héron
35120 BAGUER-MORVAN
Tél : 02.99.80.99.98 / 07.87.07.52.01
Mail : patricia.chesneau@hstv.fr



VIVAM HSTV

VIVRE EN AUTONOMIE A LA MAISON

Dispositif renforcé
de soutien au domicile
(DRAD)
pour les personnes âgées

Établissement de
Baguer-Morvan

 HOSPITALITÉ
Saint-Thomas de Villeneuve



NOS PARTENAIRES

Le dispositif repose sur des partenariats forts avec les services d'aide à domicile des CCAS de la commune de Bagger-Morvan et des communes environnantes, avec la Fédération ADMR d'Ille-et-Vilaine et différentes associations de services d'aide à domicile auprès de la population âgée. Le dispositif VIVAM HSTV constituant une solution complémentaire à leur disposition pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie.

VIVAM EN QUELQUES MOTS

Le dispositif repose sur trois principes :

1. Une coordination des acteurs et dispositifs intervenant à domicile

Axe majeur du service : la coordination opérationnelle des acteurs intervenant auprès de la personne âgée (service d'aide à domicile, SSIAD, médecin, infirmier, kinésithérapeute...), en complémentarité des dispositifs CDAS, CCAS, ADMR, La Générale des Services, Domaliance etc... Elle permet de faciliter le partage d'information entre les différents acteurs.

Cette coordination repose très souvent sur un aidant, voire sur la personne âgée elle-même. L'objectif est de reproduire ce qui est réalisé au sein des EHPAD par les professionnels encadrants.

2. L'apport des expertises gériatriques d'un EHPAD au domicile

Il s'agit, sous l'impulsion du médecin coordonnateur et avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire experte en gériatrie, de réaliser une évaluation.

Et, sur cette base, de proposer une adaptation du logement et une prise en charge dédiée au maintien des capacités (cognitives, motrices, sociales) de la personne. Avec pour objectif de retarder l'entrée dans la grande dépendance.

3. La sécurisation de la personne âgée à son domicile

Le dispositif prévoit l'installation au domicile d'objets connectés adaptés aux besoins de la personne. Ces outils permettent notamment d'alerter en cas de situation inhabituelle (éventuellement signe d'un danger pour la personne) et de déclencher une intervention au domicile de la personne.

Actuellement, 5J/7 hors jours fériés de 9h30 à 17h30.